

C18

LES ERREURS DE LA POLITIQUE FRANÇAISE
EN BRETAGNE VUE PAR DES BRETONS MODERNES

par

BLEO GWENN

Lorsque nous avons rendu compte des débats des procès ayant entraîné la condamnation à de lourdes peines de prison et d'exil de E. DUBOUAIS, directeur du Parti National Breton et d'O. MORDELL, rédacteur en chef du Journal Breiz Atao, organe de ce parti, nous avons souligné la répression dans l'opinion bretonne de cette politique de répression employée par le gouvernement français. La conséquence la plus caractéristique de cette politique a été l'émotion qu'elle a soulevée, non seulement parmi les adhérents et les sympathisants du Parti National Breton, mais encore dans les milieux beaucoup plus restreints, voire même hostiles à la propagande et à la doctrine des nationalistes bretons. Le fait que ces hommes connus pour leurs tendances régionalistes ou fédéralistes, nullement opposés, au contraire, à l'influence française en Bretagne, comme Lecliz Herriou, directeur de Dihunant, Jean Cheleau président de la Fédération Régionaliste de Bretagne, P. Laurent, aient tenu à venir témoigner devant le tribunal de Rennes en faveur des inculpés, est déjà assez significatif par lui-même. D'autres personnalités bretonnes connues par leurs sentiments loyalistes à l'égard de la France et de son régime, viennent, sans plusieurs articles, de faire également part de leurs appréhensions vis à vis de la politique de répression que semble vouloir suivre le Gouvernement français vis à vis des patriotes bretons. Ce sont, s'ajoutant aux autres, de nouveaux cris d'alarme que nous tenons à faire connaître à nos lecteurs.

X
X X

Mervan MARCHAL, du Comité Breton Fédéraliste, enseignant et ancien directeur du Journal BREIZ ATAO vient dans le dernier numéro du "Fédéraliste" de publier un article où il étudie la répercussion que ne pourront manquer à avoir les notes du Gouvernement français.

Il rappelle d'abord les faits, connus de nos lecteurs et stigmatise le décret-lai illégal et anti-démocratique en vertu duquel les patriotes bretons ont dû être condamnés.

" Le texte du décret est vague. Plus vague encore peut-être que celui des fameuses " Lois Scélérates " que le régime traîne depuis quarante ans comme le premier reniement de ses principes. L'imprécision même de ses termes permet, en fait, d'en étendre l'application à l'activité la moins extrémiste, et l'emploi des tribunaux correctionnels comme moyen d'application n'est certes ni courageux, ni quitte. Du temps de Buffet et de Deraulède, au moins, on respectait assez ses adversaires pour leur offrir la Haute-Cour.

" A vrai dire, le système de répression instauré par le Gouvernement manque d'élégance et de franchise. Ce sont là procédés de légistes éreints, de fanatiques de la lettre. Cela possède un furieux arrière-goût, texte et moyens de jésuitisme et d'inquisition. L'en dirait que leurs auteurs, n'étant

.....

pas très sûrs d'avoir les mains nettes, préfèrent de beaucoup l'ombre, l'ombre qui cache bien ses choses..."

Mervan MARCHAL montre ensuite que la conséquence première des condamnations infligées à Rennes a été l'attentat de Pontivy. Il y voit avec juste raison l'indice du développement d'un état d'esprit inquiétant pour l'avenir.

" Je dis ce que je pense et ce que je sais, pensant qu'il est peut-être temps, encore. Je souhaite simplement que ces lignes soient lues, et méditées, avant que ne naissent, d'une part ou de l'autre, des gestes irréparables. Les silences, les déformations, les complaisances de toute la grande presse, les caricatures insanes ne peuvent rien contre ce que j'avance, lentement, sans doute, mais sûrement, la France est en train de perdre la Bretagne.

" Et les hommes de " Breiz-Atae " qui, aujourd'hui rompent librement tout lien affectif avec la France ne sont pas les déshérités ou les farceurs qu'une presse plus inepte encore qu'hypocrite veut bien affirmer. Ce sont au contraire, parmi les éléments les plus cultivés les plus avertis des choses bretonnes, qu'ils se recrutent. Parmi les plus sensibles aussi, les plus prompts à souffrir de l'injustice.

" Car le drame qui commence en ce moment dans les cinq départements bretons est peut-être plus encore un conflit du cœur qu'un heurt politique".

Le fondateur de Breiz Atae résume ensuite ce qu'il avance : la meilleure preuve qu'il puisse en donner est l'évolution du mouvement groupé autour de Breiz Atae depuis sa fondation. Il rappelle qu'il a au début dirigé le mouvement aujourd'hui poursuivi et il s'écrie :

" Nous n'étions pas anti-français. Un des premiers articles de Morérel si ardent et si ardent, portait ce titre, plus mélancolique certes, que révolté : " ils ne nous comprennent pas ". Vingt ans après, exactement, mes deux anciens camarades sont frappés pour rélit d'"antifrançisme" Pourquoi ? Ne serait-ce pas parce qu'en vingt ans, " ils n'ont pas compris ", parce que la France, toute la France est restée sourde aux plus légitimes revendications dont nous nous faisons alors les porte-parole ?

" Ainsi est née en Bretagne, chez certains, chez beaucoup une profonde désaffection de tout ce qui est français. Alors qu'un bon nombre, dont je suis, devant l'injustice faite à notre pays, étendions nos revendications à toutes les patries et faisions du fédéralisme intra-national et extra-national la solide doctrine du relèvement de la Bretagne et du Monde, les autres, désarmés séparés de nous par la pensée et sans l'action écroulaient chaque jour un peu plus les ruses et tentantes invites du désespoir".

Enfin Mervan Marchal conclut en ces termes, profondément et de sincérité :

" A la veille d'une rupture désespérée que je sens imminente, entre toute une partie, dévouée à la Bretagne jusqu'au suprême sacrifice, de la jeunesse bretonne, et l'état français, je ne suis, républicain et laïc sans reproche, loyal citoyen de l'Etat français que je crois perfectible, Breton jusqu'aux osseilles, taire ma pensée.

" Il est urgent pour Paris d'envisager, avec des yeux émus de passion, le problème breton.

" Il est urgent d'apporter à la situation actuelle de la Bretagne situation insigne de la France et de la République les réformes les plus justifiées, et les plus faciles.

" J'accuse les divers Gouvernements qui se sont succédés en France accusés plus d'un siècle et demi, d'avoir au mépris du plus élémentaire droit des peuples sciemment perpétré la mort de la langue bretonne.

" J'accuse le Gouvernement de Paris de s'être mis en absolue contradiction vis à vis des principes dont il se réclame pour sa politique extérieure, en usant de contraintes seculaires sans nombre pour la francisation linguistique de la Bretagne.

" J'accuse le Gouvernement républicain d'avoir, en 1938, rétabli le sévit d'opinion, en rendant possible de peines sévères quelque centenaire qu'en puissent être certaines des expressions, le patriotisme local.

" Je demande à la République que je défends et sers de mon mieux justice pour mon pays".

Un autre écrivain et littérateur breton connu, qui signe Jean de la Côte, publie dans le journal DINARD COTE D'EMERAUDE, un article sur le fédéralisme et la Bretagne républicaine. Il y fait part des mêmes appréhensions que Mervan Marchal.

" Un décret-loi, dit-il nettement, a été pris, l'en dernier, pour réprimer les menées autonomistes et en vertu de ce décret des poursuites ont été engagées et des condamnations prononcées en Bretagne, en Corse, en Alsace et ailleurs encore.

Et au lieu de recourir à des mesures de rigueur pour juguler ces tendances qu'une trop longue compression finit par exaspérer dans certaines âmes enclines aux révoltes mystiques, ne serait-il pas plus sage et plus politique de prévenir un danger possible en accédant aux particularismes régionaux les légitimes satisfactions qu'ils réclament ?

" Gouverner, dit-on c'est prévenir - et c'est aussi prévenir - Prévenir le développement éventuel de certaines ardeurs inquiétantes, considérées comme incompatibles avec la doctrine de l'unité nationale, par l'application, préventive de ce sage fédéralisme qu'en juge souhaitable, et à juste titre, pour tels pays alliés et amis, serait à coup sûr plus opportun et plus expédient que d'avoir à sévir contre des extrémistes qu'il serait souverainement malaisé de transférer, même aux yeux d'une minorité restreinte mais active, en martyrs d'une cause sacrée".

X

X X

On peut mesurer, par quelques citations, la gravité des derniers événements auxquels nous venons d'assister en Bretagne. Les actes de répression et les poursuites entamées contre les dirigeants du Parti National Breton n'aurent certes pas la conséquence d'éteindre le mouvement qu'

ils dirigent. Il est probable qu'ils ne feront que l'exaspérer. Ils apparaissent ainsi comme leurrés de menaces pour l'avenir.

Leur répercussion dans l'opinion bretonne sera d'autant plus importante et fâcheuse que parallèlement le pouvoir central ne fait aucun geste ni ne prend aucune mesure qui puisse permettre de lui prêter l'intention de satisfaire les plus modérées et les plus légitimes revendications de la Bretagne.